

DECISION DU PRESIDENT.CA 0114-2018

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ; Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ; Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ; Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président.

Objet de la décision

Proposition de don pour la Direction de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales (laboratoire MINT)

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'accepter le don de matériel (congélateur) de l'Association pour la Recherche en Biologie Cellulaire (ARBC) pour la Direction de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales (laboratoire MINT).

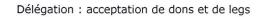
Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 28 novembre 2018

Par dé égation et pour signature, Le Directeur Général des Services Olivier HUISMAN

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : 05 décembre 2018





Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction		
	Laboratoire MINT		
Nom du donateur	Montant du don	Centre financier	Observations : nature du don
ARBC Association pour la Recherche en Biologie Cellulaire	7 012,50 € HT	NA 911UMR16	Don d'un Congélateur HAIER 490 I86°C Le matériel est localisé dans le laboratoire MINT.





ZAC Hauts de Coueron III - Secteur 4 4 rue des entrepreneurs 44220 COUÉRON FRANCE

2081692941500001 00510

ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE PRESIDENT PROFESSEUR E JEAN EMILE EN BIOLOGIE CELLULAIRE 4 RUE DU 14 NIVOSE 72430 ASNIERES SUR VEGRE

Votre référence

ARBC1805001GROS

N° client facturé

F040491

Mode de réglement Virement

Paiement en ligne : tpe.grosseron.com

Conditions de paiement

45 jours fin de mois

Date d'échéance

Notre n°cpte/fourn

31/07/2018

FACTURE FV2018353935 DU 15 juin 2018

Désignation	And Angel and the Committee of the Commi	Quantité Prix unitaire	Montant
enregistrée sous	le n°CV 308850 livrée par BL BL201 8395892 du 13/06/1	1 8250,00 15 %	7012,50
RTANT, Merci de me	ntionner le n° de facture lor s de votre règlement :	Total EUR HT	7012,50
18353935		TVA 20%	1402,50
Total EUR TTC 8415		Total EUR TTC	8415,00
	Votre commande enregistrée sous l CONGELATEUR DRTANT, Merci de me 18353935	Votre commande ARBC1805001GROS enregistrée sous le n°CV308850 livrée par BL BL201 8395892 du 13/06/1 CONGELATEUR HAIER 490 L -86°C MODEL SALVUM DW-66L490J DRTANT, Merci de mentionner le n° de facture for s' de votre règlement :	enregistrée sous le n°CV308850 livrée par BL BL201 8395892 du 13/06/18 CONGELATEUR HAIER 490 L -86°C MODEL SALVUM DW-86L490J 1 8250,00 15 % DRTANT, Merci de mentionner le n°de facture for s de votre règlement : Total EUR HT TVA 20%

wdresse destinataire

N°donneur d'ordre

0522530

CHU ANGERS BATIMENT IBS PRIMEX UMR 1066 RUE DES CAPUCINS 49933 ANGERS CEDEX 9 FRANCE

CH846 Lb 12/06

Taux des pénalités de retard : taux légal X 3 - Réglement sans escompte Indemnité forfaitaire minimale de 40€ pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement

Annick Barthelaix

Professeur émérite

Neurobiologie-Neuropathologie

AnBarthelaix@chu-angers.fr

Je soussignée Professeur Annick Barthelaix responsable de l'association ARBC pour la recherche en biologie cellulaire déclare faire don dans son intégralité d'un congélateur basse température -80° d'une valeur de 8415 € TTC au laboratoire MINT INSERM 9066 – CNRS 6021 situé à l'IBS – IRIS niveau 3 Au CHU d'Angers 4 rue Larrey.

A. Bartheland

Fait à Angers le 2 Juillet 2018